

# la lettre de l'Europe

mandature 2004 / 2009

avril 2006

numéro 4



## Stéphane Le Foll

Député européen

Membre de la  
commission de  
l'agriculture

Membre de la  
délégation pour les  
relations avec le Conseil  
législatif Palestinien

Membre suppléant  
de la commission de  
l'environnement de la  
santé publique et de la  
sécurité alimentaire

Membre suppléant  
de la délégation  
parlementaire  
sur l'OMC

## Édito

L'actualité européenne notamment au Parlement a été riche en ce début d'année. Les eurodéputés socialistes et l'ensemble de la gauche ont joué pleinement leur rôle en se prononçant contre la Directive portuaire, en participant aux débats, en proposant des modifications substantielles de la Directive Service dite Bolkestein, et en œuvrant pour la reprise du débat budgétaire. **Une fois de plus, le Parlement européen s'est affirmé comme une institution incontournable face à la commission et au Conseil.**

Mais il est difficile de ne pas évoquer deux sujets importants de l'actualité qui concerne notre pays et l'Europe.

**Le premier porte sur la grippe aviaire**, qui pose, dans notre société hyper médiatisée et individualiste, la manière dont on doit aborder concrètement le principe de précaution. Alors qu'on confond aujourd'hui l'épizootie touchant la volaille, avec les risques de mutation du virus qui pourrait déboucher sur une pandémie de grippe, il faut avoir une démarche claire qui s'appuie sur deux piliers fondamentaux :

→ **Jouer la transparence en expliquant**, à la fois l'origine, les causes et les conséquences du problème.

→ **Prendre l'ensemble des mesures nécessaires** pour faire face au risque lui-même.

Sur cette question, le gouvernement a pris les mesures nécessaires mais ne les a pas suffisamment expliquées, d'où une chute catastrophique du chiffre d'affaire de la filière avicole qui menace des milliers d'emplois. Il faut que l'État et l'Europe se mobilisent pour lui venir en aide afin d'éviter le pire. Je me suis adressé dans ce sens à la Commission. Je salue la décision prise par six régions de l'Ouest, à l'initiative de Jacques Auxiette, de débloquer un premier million d'Euros.

**Le second sujet est celui du CPE** qui a vu toute la jeunesse se mobiliser en France depuis plus de cinq semaines, face à l'intransigeance du Gouvernement. La droite dit souvent que la France a un droit du travail rigide et que le CPE participerait à une soi-disant flexibilité, qui existe partout ailleurs. **Si dans d'autres pays, il existe de la flexibilité sur le marché du travail, elle a fait l'objet de négociations entre les partenaires sociaux et s'accompagne de mesures de sécurisation des parcours professionnels.**

**Ainsi au Danemark**, un licenciement est vécu comme moins dramatique, car tout licencié perçoit 90 % de son salaire – sous certaines conditions – pendant 5 ans.

**En Suède**, une entreprise ne peut engager de plan de licenciement sans avoir engagé, au préalable, un plan de reclassement des salariés.

Ainsi ailleurs, en Europe, dans les pays sociaux-démocrates, il y a une vraie sécurisation des parcours professionnels et un véritable dialogue social. **Dans notre pays, l'objectif doit être de construire cette sécurisation des parcours professionnels et de forger une culture de la négociation sociale.** Cela nécessite de définir simultanément le champ d'application de la démocratie politique et celui de la démocratie sociale. Cela passe par le renforcement du rôle et de la place des organisations syndicales au niveau national comme au niveau européen. Ainsi il faudrait revenir à la proposition du traité constitutionnel avec la mise en œuvre d'une conférence annuelle tripartite réunissant au niveau européen les syndicats, la commission et le patronat.

**Qu'il s'agisse de la grippe aviaire ou du CPE, les faits nous montrent que dans nos démocraties modernes, on ne peut plus prendre de décisions seul ou de manière isolée. Il faut expliquer, discuter, négocier** avant d'entamer des réformes ou pour gérer les risques encourus.

**Privilégier l'intérêt général ne consiste pas à additionner des intérêts particuliers. Cela doit être un objectif en soi, celui qui permet de préparer notre avenir commun.**



Groupe Socialiste au  
Parlement Européen

# Le Parlement vigilant sur les services portuaires

**Après un premier rejet en 2003, la nouvelle version de la directive sur les services portuaires a été rejetée à une très large majorité par le Parlement Européen réuni à Strasbourg le mardi 18 janvier (532 voix contre, 120 pour, 25 abstentions).**

**Que contenait exactement ce texte d'inspiration très libérale ?**

Il visait à assurer un libre accès aux services portuaires par le biais d'une procédure d'autorisation, qui s'apparente à leur mise en concurrence systématique. Par services portuaires on entend tous les services à valeur commerciale qui sont fournis en contrepartie d'un paiement de la part des utilisateurs d'un port maritime, services de manutention, de transbordement entre terminaux, d'arrimage, services aux passagers dont embarquement débarquement, services techniques portuaires pilotage comme le pilotage, le remorquage, l'amarrage.

**Ses orientations jugées socialement inacceptables ont soulevé une véritable réaction de rejet de la part des salariés des ports et de leurs organisations syndicales. Pour la seconde fois donc la Commission n'est pas parvenue à forcer la main du Parlement**

**européen. Ce franc succès politique est d'abord à mettre à l'actif de la gauche européenne.**

L'assemblée de Strasbourg a montré qu'elle remplissait parfaitement son rôle politique. Par le résultat écrasant de son vote le Parlement a prouvé qu'il avait entendu les préoccupations des salariés des ports et particulièrement des dockers qui étaient venus très nombreux à Strasbourg.

**Lorsque les acteurs sociaux s'organisent au plan européen et font vivre la démocratie sociale, les droits des citoyens en sortent préservés voire renforcés. Cette belle victoire de la démocratie nous donne des arguments pour renforcer à l'avenir les pouvoirs du Parlement Européen, et faire porter la promotion du modèle social au plan national et européen.**

## Rencontre avec les dockers du port de Nantes

**Avant le vote de la directive sur les services portuaires par le Parlement européen, le syndicat CGT des personnels du port autonome de Nantes/St Nazaire ont souhaité rencontrer Stéphane Le Foll et Yannick Vaugrenard, députés européens. L'intention des syndicalistes était d'échanger avec les deux parlementaires sur la grande mobilisation des dockers dans tous les ports européens et sur les conséquences de la directive sur l'activité portuaire.**

## Bolkestein : la mobilisation continue

**Après deux ans de travaux le Parlement européen a adopté en première lecture le rapport sur la directive relative aux services dans le marché intérieur, sans doute l'un des textes les plus importants de la législature en cours. Le texte du projet initial de la Commission a été intégralement réécrit par les députés.** Ce vote démontre une nouvelle fois la capacité du Parlement européen à jouer un rôle actif dans la vie démocratique européenne.

Après s'être prononcé pour un rejet du projet de directive, **l'ensemble des eurodéputés de gauche ont uni leur voix pour repousser les amendements relatifs aux aspects les plus néfastes de la directive.**

Si des résultats positifs ont été enregistrés, ils regrettent en revanche que des amendements sur l'exclusion de tous les services publics (éducation, recherche, culture gestion de l'eau, postaux) n'aient

**pas été retenus, de même que celui sur la nécessité d'adopter une directive cadre sur les services d'intérêt général (SIG) et sur les services économiques d'intérêt général (SIEG).**

Ils estiment également qu'un flou juridique subsiste sur le droit applicable par les prestataires de services en matière d'environnement et de protection des consommateurs. Cette incertitude laisse le seul juge de la Cour de justice des communautés européenne trancher de futurs litiges, avec tous les risques de dérive libérale que cela comporte. **Au bout du compte les socialistes français ont rejeté le projet de directive qu'ils ont estimé insuffisamment amendé.**

**Pour eux, ce vote ne constitue qu'une première étape car la procédure législative est encore longue. Il devrait leur permettre de poursuivre le combat engagé, pour améliorer le texte modifié de la directive.**

# La Conférence ministérielle de l'OMC Hong Kong du 12 au 16 décembre 2005



J'ai été frappé par cette réunion qui a rassemblé pendant plusieurs jours les pays du monde entier parmi lesquels émergent aujourd'hui la Chine, le Brésil et l'Inde. Il y a encore quelques années, on ne parlait pas de ces pays dans les discussions sur le commerce mondial. J'ai également pu constater la manière dont l'Union européenne était unie pour parler d'une même voix face aux autres grandes puissances. Elle soutient les pays du sud, nombreux autour de la table des négociations, pour leur développement.

**Ce rendez-vous traduit pour moi une volonté d'organiser les échanges commerciaux internationaux.** Dans le monde globalisé dans lequel nous évoluons nous avons intérêt à trouver des règles collectives de gouvernance, destinées à mieux

contrôler le commerce mondial par la conclusion d'accords multilatéraux. **Ces types d'accords sont préférables aux accords bilatéraux dans lesquels le plus fort a toujours la capacité de nuire aux intérêts du plus faible.** Un des grands acquis de ce système multilatéral qu'est l'OMC a bien été de créer du droit et un organe de règlement des différends. Ce dispositif a permis récemment de donner raison à l'Europe contre les USA sur les OGM. **Ce système commercial international créé en 1995 demeure encore incomplet. Il doit être amélioré.**

**Un des enjeux pour demain et pour la gauche est d'y faire valoir des aspects non commerciaux comme les considérations sociales, environnementales et sanitaires, d'où l'importance pour les élus d'y participer.**

Stéphane Le Foll

**L'Union européenne est la première puissance commerciale du monde.** Elle représente 20 % des exportations et 18 % des importations de la planète, contre 16 % et 18 % pour les USA. Ses relations commerciales s'inscrivent principalement au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) instituée par l'accord de Marrakech de 1995. Aujourd'hui l'OMC constitue le cadre institutionnel et juridique de la mondialisation des échanges où se déroulent les négociations commerciales internationales entre 149 pays Membres. **Elle permet aussi par le droit, et non plus comme autrefois par la loi du plus fort, de régler des contentieux commerciaux interétatiques.**

Nous sommes actuellement engagés dans un nouveau cycle de négociations commerciales portant sur le programme de Doha de 2001 pour le développement. **Ce programme vise à la fois une plus grande ouverture aux échanges et un meilleur développement pour les pays les plus pauvres.** Il prévoit des négociations dans des secteurs spécifiques : agriculture, services, accès au marché pour des produits non agricoles, commerce, environnement...

L'organe suprême de l'OMC est la Conférence ministérielle composée des représentants de tous les Membres. L'Union européenne y est représentée par la Commission (M. Peter Mandelson, commissaire au commerce) qui conduit les négociations sur les bases d'un mandat du Conseil. Une fois les négociations terminées, le Conseil statue

définitivement à la majorité qualifiée. Le Parlement européen n'intervient pas juridiquement dans la procédure. **Mais depuis la fin des années quatre-vingt-dix une délégation d'eurodéputés accompagne systématiquement la Commission lors de ces Conférences ministérielles. Stéphane Le Foll faisait partie de la délégation qui s'est rendue à la conférence ministérielle à Hong Kong en décembre.**

## QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS DE CETTE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE HONG KONG ?

Les débats ont principalement porté sur l'agriculture. Au terme d'une semaine d'après discussions des résultats ont été enregistrés pour ce secteur alors qu'ils ont été plus décevants sur les autres sujets de la négociation.

### SUR L'AGRICULTURE

**→ La réduction des soutiens internes.** Les Membres se sont mis d'accord pour réduire les soutiens agricoles susceptibles de créer des effets de distorsion sur les échanges internationaux. Sur ce sujet, l'Union européenne a déjà une longueur d'avance. Les États-Unis devront revoir leur politique agricole.

**→ Suppression des subventions à l'exportation.** C'est la grande avancée de Hong Kong. En 2013, toutes les formes de subventions à l'exportation devront être supprimées.

**→ Accès aux marchés.** Cet aspect est certainement un des plus délicats car il

porte sur la concurrence des importations. **Les négociations ont abouti à une approche commune visant à réduire leur protection douanière graduellement, en abaissant davantage les droits de douanes des produits qui bénéficient actuellement des taux les plus élevés.** Une liste de produits sensibles (les plus exposés à la concurrence extérieure) pourra être encore protégée.

### SUR LES PRODUITS NON AGRICOLES

Le principe d'une réduction des droits de douanes a été retenu.

### SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

Un accès privilégié aux marchés des pays les plus riches est accordé aux 49 pays les plus pauvres de la planète, **par une suppression des droits de douanes et des quotas.**

**Secteur du coton :** Les pays développés se sont engagés à supprimer toutes les aides à l'exportation d'ici 2006.

**Une aide au commerce va être instaurée, visant à aider les pays pauvres à se doter d'une capacité d'offre et d'infrastructure suffisante leur permettant d'accroître leur commerce avec l'extérieur.**

### L'APRÈS HONG KONG ?

**Les membres vont poursuivre la négociation pour tenter d'aboutir à un accord en fin d'année.** L'Union Européenne considère avoir fait preuve de bonne volonté, aux autres parties d'en faire autant.

## Prochaines sessions

### du Parlement à Strasbourg

Du 3 au 6 avril 2006

Du 15 au 18 mai 2006

Du 12 au 15 juin 2006

Du 3 au 6 juillet 2006

Du 4 au 7 septembre 2006

Du 25 au 28 septembre 2006

### du Parlement à Bruxelles

26 et 27 avril 2006

31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2006

11 et 12 septembre 2006

## Réunions de la commission agricole

### à Strasbourg

3 avril 2006

### à Bruxelles

24 et 25 avril 2006

29 et 30 mai 2006

## Permanence européenne : Le Mans

72, bd Anatole-France

72000 Le Mans

Tél. : 02 43 23 79 19

fax : 02 43 23 39 57

permanence@lefoll.net

### Assistants parlementaires

Patrick HERBELIN

Marie HAMEL

### Bureau Bruxelles

Tél. : 00 32 2 284 54 95

fax : 00 32 2 284 94 95

### Bureau Strasbourg

Tél. : 03 88 17 54 95

fax : 03 88 17 94 95

slefoll@europarl.eu.int

### Attaché parlementaire

Jacques LOYAU

site Internet : [www.lefoll.net](http://www.lefoll.net)

# Reconnaître le sel de qualité

Depuis plusieurs années les producteurs français de sel traditionnel de la côte atlantique s'efforcent de promouvoir leur production de sel marin gris et de fleur de sel. Cette production d'excellente qualité alimentaire, est récoltée manuellement selon un savoir faire ancestral, dans des marais salants situés sur des territoires d'un très grand intérêt écologique. **Elle fait vivre environ 500 producteurs et 200 salariés sur les sites de Guérande, de Noirmoutier et de Ré.** Elle est très concurrencée sur le marché du sel européen par le sel industriel produit en grosse quantité et commercialisé à bas prix sous des formes qui l'assimile aux yeux du consommateur à un sel de grande qualité. **Il y a tromperie du consommateur et pratique déloyale de la part des industriels.**

Les producteurs souhaitent donc obtenir une reconnaissance européenne officielle de qualité de leurs produits, à travers la réglementation sur les Indications Géographiques Protégées (IGP) applicable aux produits agricoles et alimentaires.

**Or juridiquement le sel ne répond pas à la définition du terme produit agricole.** Au plan du droit européen le sel est un produit minier,

alors que dans la législation nationale des États membres cette activité salicole traditionnelle relève de l'agriculture.

**Afin de surmonter ce problème juridique Stéphane Le Foll a d'abord soumis une question écrite à la Commission européenne.** Il est ainsi parvenu à faire admettre à la Commission que la définition de produit agricole basée initialement sur une liste limitative de produits avait évolué depuis la naissance de la Politique agricole commune. **Stéphane Le Foll a ensuite saisi l'occasion d'un réexamen de la réglementation sur la protection des signes de qualité pour déposer un amendement visant à ajouter le sel traditionnel et la fleur de sel dans les annexes de ce texte.** Cet amendement a été soutenu par la commission de l'agriculture puis par l'ensemble du Parlement européen lors de sa session de mars à Strasbourg.

**Mais après ce travail du Parlement européen la décision finale reviendra à la Commission, et surtout aux 25 ministres de l'agriculture du Conseil qui reste le seul législateur en matière agricole. Espérons que la voix de la France s'y fera entendre...**

## Rencontre au Lycée Sud au Mans

Des élèves du lycée Sud et leurs professeurs ont souhaité rencontrer le député Stéphane Le Foll pour préparer un voyage au Parlement européen. Après avoir évoqué le cheminement de la construction européenne, il leur a présenté les principales institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil de l'Union...). Il a aussi expliqué les relations entre elles. Ensuite chaque élève a pu s'exprimer et poser des questions. **Cinq élèves apprentis journalistes ont interviewé le député dans le studio radio du lycée.** Pour finir des élèves ont visité le 16 mars 2006 le Parlement européen à Strasbourg sous la conduite de M<sup>me</sup> Michelle Baron, Professeur.



## Rencontre avec la filière avicole

M<sup>me</sup> Isabelle Leballeur, présidente du Comité Régional Avicole des Pays de la Loire a invité Stéphane Le Foll, différents acteurs de la filière avicole (éleveurs, responsables d'abattoirs...) et des représentants du ministère de l'Agriculture pour une sensibilisation sur le projet de la directive européenne « *bien-être des poulets de chair* ». La matinée a commencé par la visite d'un atelier d'élevage à St-Symphorien dans la Sarthe. Ensuite, chacun a pu exprimer son point de vue sur les conséquences de l'application de ce projet.

**Stéphane Le Foll a déposé une question écrite à la Commission le 8 mars 2006, de manière à connaître les mesures de soutien que celle-ci envisageait de prendre pour venir en aide à l'ensemble de la filière avicole durement touchée par la chute de la consommation de volailles.** La réponse est attendue dans les prochains jours.